

une chute des prix par la suite. »

Pour Jean-Marc Thomas, porte-parole de la Confédération paysanne Bretagne, la contractualisation peut être intéressante

*« à condition que les éleveurs soient regroupés face aux acheteurs et que le prix de revient soit réellement pris en compte. »*

Au niveau national, le syndicat souligne qu'un engagement *« sur 3 ans, sans contrainte réelle sur les prix, risque de rendre captifs les paysans, au profit de leurs acheteurs qui se sécurisent un volume d'approvisionnement pour faire tourner leurs outils. »* Autre question, à l'échelle du commerce d'animaux entre paysans : *« Qui va faire un contrat de 3 ans pour acheter quelques bêtes à son voisin ? »*

Agnès Cussonneau